

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2026

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2026

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5 - 6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne-française de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne-française de l'Alberta au 30 juin 2026, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
23 septembre 2026



Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
PRODUITS		
Subventions fédérales (Note 14)	\$ 975,701	\$ 1,116,613
Fondation de l'ACFA (Note 16)	665,060	613,680
Subventions provinciales (Note 15)	257,602	295,739
Autres subventions	173,959	87,564
Ventes	126,471	119,612
Frais de services	41,134	37,238
Adhésions	17,040	15,275
Intérêts	14,596	22,243
Dons	1,819	1,573
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 11)	<u>480</u>	<u>960</u>
	<u>2,273,862</u>	<u>2,310,497</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales (Note 19)	1,247,843	1,164,778
Contrats et services	342,644	352,402
Frais de déplacement	142,603	113,810
Fournitures et frais de bureau	138,882	128,944
Locations de salles et repas	134,058	77,150
Promotion et publicité	101,464	124,791
Location de bureau	85,142	79,826
Honoraires professionnels	64,841	60,285
Dons	17,000	7,000
Adhésions et affiliations	9,313	8,713
Amortissement des immobilisations corporelles	8,633	6,291
Téléphone	6,909	7,875
Assurances	<u>5,220</u>	<u>5,260</u>
	<u>2,304,552</u>	<u>2,137,125</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES POSTES	<u>(30,690)</u>	<u>173,372</u>
AUTRES POSTES		
Quote-part du résultat net de la filiale (Note 17)	<u>(46,816)</u>	<u>54,065</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>\$ (77,506)</u>	<u>\$ 227,437</u>

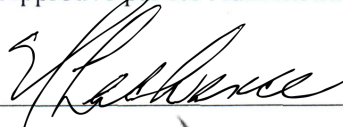
ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2026

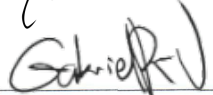
ACTIF NET	Investi en <u>immobilisations</u>	Grevé d'affectation (Note 12)	Non-grevé d'affectation (Note 13)	Total <u>2026</u>	Total <u>2025</u>
Solde au début	\$ 3,454	\$ 558,164	\$ 581,243	\$ 1,142,861	\$ 915,424
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(8,153)	-	(69,353)	(77,506)	227,437
Affectation (transfert) d'origine interne	<u>97,673</u>	<u>(179,774)</u>	<u>82,101</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	\$ <u>92,974</u>	\$ <u>378,390</u>	\$ <u>593,991</u>	\$ <u>1,065,355</u>	\$ <u>1,142,861</u>

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
30 juin 2026

ACTIF	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Notes 3 & 12)	\$ 640,149	\$ 842,646
Comptes à recevoir (Note 4)	107,477	145,049
Taxe sur les produits et services à recevoir	4,462	4,025
Stocks	10,206	17,155
Frais payés d'avance	20,157	64,817
Placements à court terme (Note 6)	<u>430,272</u>	<u>400,000</u>
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	1,212,723	1,473,692
PARTICIPATION DANS LA FILIALE (Notes 5 & 17)	55,613	102,429
PLACEMENTS (Note 6)	6	41,871
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 7)	<u>92,975</u>	<u>3,935</u>
TOTAL DE L'ACTIF	\$ <u>1,361,317</u>	\$ <u>1,621,927</u>

Approuvé par les Administrateurs:

 _____, Administrateur

 _____, Administrateur

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
30 juin 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 53,032	\$ 24,144
Salaires à payer	74,042	97,734
Apports reportés (Note 10)	<u>168,888</u>	<u>356,708</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	295,962	478,586
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS		
AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 11)	-	480
PASSIF ÉVENTUEL	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>295,962</u>	<u>479,066</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	92,974	3,454
Actif net grevé d'affectation (Note 12)	378,390	558,164
Actif net non grevé d'affectation (Note 13)	<u>593,991</u>	<u>581,243</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>1,065,355</u>	<u>1,142,861</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$ <u>1,361,317</u>	\$ <u>1,621,927</u>

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) Excédent des produits par rapport aux charges	\$ (77,506)	\$ 227,437
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés		
afférents aux immobilisations corporelles	(480)	(960)
Intérêts réinvestis dans les placements	-	(1,779)
Amortissement des immobilisations corporelles	8,633	6,290
Quote-part du résultat net de la filiale	<u>46,816</u>	<u>(54,065)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	(22,537)	176,923
 Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	(9,172)	151,845
Subventions à recevoir	41,944	130,448
Intérêts à recevoir	4,800	(15,200)
Taxes sur les produits et services à recevoir	(438)	3,206
Stocks	6,948	(5,938)
Frais payés d'avance	44,659	(45,944)
Comptes fournisseurs et charges à payer	28,891	(63,052)
Salaires à payer	(23,693)	18,286
Apports reportés	<u>(187,819)</u>	<u>153,673</u>
	<u>(116,417)</u>	<u>504,247</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat des immobilisations corporelles	(97,673)	-
Achat des dépôts à terme	(1,220)	(400,000)
Encaissement des parts sociales à la caisse populaire	<u>12,813</u>	<u>-</u>
	<u>(86,080)</u>	<u>(400,000)</u>
 (Diminution) Augmentation nette de l'encaisse	(202,497)	104,247
 Encaisse au début de l'exercice	<u>842,646</u>	<u>738,399</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	\$ <u>640,149</u>	\$ <u>842,646</u>

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Association canadienne-française de l'Alberta (l'Association) oeuvre à représenter et à regrouper les francophones de l'Alberta. Elle est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu d'une loi privée de l'Assemblée législative de l'Alberta. L'Association a le droit d'incorporer les chapitres régionaux, qui opèrent et oeuvrent indépendamment de l'Association et qui ne figurent pas parmi ces états financiers.

L'Association est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, et en conséquence, est exonérée d'impôt sur le revenu.

Les revenus de l'Association proviennent à 54 % (2025 - 61 %) de subventions fédérales et provinciales.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) Dans la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'amortissement des immobilisations corporelles et de la dépréciation des actifs à long-terme ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

- b) L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (les subventions, les dons et le montant reçu de la Fondation de l'ACFA). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les produits de frais de services, de ventes, d'adhésions et autres sont constatés à titre de revenu quand tous les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, quand tous les actes importants ont été exécutés et quand l'Association n'exerce plus, sur les biens cédés, un droit de gestion ou un contrôle effectif du droit de propriété.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

Instruments financiers

- c) L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients, des subventions à recevoir, de l'avance à recevoir de la filiale, du dépôt à terme, des parts sociales et de l'effet à recevoir de la filiale.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer.

L'investissement dans la filiale à but lucratif détenue à 100 % est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- d) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- e) La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stocks

- f) Les stocks comprennent différents articles promotionnels à vendre. Les stocks sont évalués au moindre du coût de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts pour réaliser la vente.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

Participation dans la filiale

- g) L'Association a choisi de comptabiliser sa participation dans sa filiale à but lucratif détenue à 100 % selon la méthode de la valeur de consolidation. Le placement est comptabilisé initialement à son coût d'acquisition et est par la suite, ajusté pour tenir compte de la quote-part des résultats enregistrés par la filiale revenant à l'Association, calculé selon les règles en matière de consolidation. Les dividendes déclarés par la filiale sont comptabilisés en diminution du placement. À la fin de chaque période, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée du placement ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Présentation de l'organisme contrôlé

- h) L'Association a choisi de ne pas consolider l'organisme qu'elle contrôle mais de plutôt donner des informations concernant les ressources de cet organisme.

Immobilisations corporelles

- i) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	5 ans	Amortissement linéaire
Matériel et équipement	10 ans	Amortissement linéaire
Améliorations locatives	5 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Association, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de biens et services

- j) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'Association à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de biens sont évalués à leur juste valeur.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

3. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Encaisse non grevée d'affectations	\$ <u>92,871</u>	\$ <u>(46,726)</u>
Encaisse grevée d'affectations internes (Notes 12 & 13)	\$ 378,390	\$ 532,664
Encaisse grevée d'affectations externes - Apports reportés	<u>168,888</u>	<u>356,708</u>
Total de l'encaisse grevée d'affectations	\$ <u>547,278</u>	\$ <u>889,372</u>
Total de l'encaisse	\$ <u><u>640,149</u></u>	\$ <u><u>842,646</u></u>

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Comptes clients	\$ 12,025	\$ 2,853
Subventions à recevoir	85,052	126,996
Intérêts à recevoir	<u>10,400</u>	<u>15,200</u>
	\$ <u><u>107,477</u></u>	\$ <u><u>145,049</u></u>

5. PARTICIPATION DANS LA FILIALE

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
100 % des actions ordinaires avec droit de vote sur Le Journal Franco-Albertain Ltée	\$ <u><u>55,613</u></u>	\$ <u><u>102,429</u></u>

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

6. PLACEMENTS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Dépôt à terme - portant intérêt à 4,20 % et venant à échéance le 30 juin 2027 *	\$ -	\$ 29,052
Parts sociales - Servus Credit Union Ltd.	<u>6</u>	<u>12,819</u>
	<u>\$ 6</u>	<u>\$ 41,871</u>

* Le dépôt à terme est affecté auprès de Servus Credit Union Ltd. pour l'utilisation du système de "Customer Automated Funds Transfer" (CAFT) offert par Servus Credit Union Ltd. Le Conseil d'administration a aussi affecté un montant de 25 500 \$ du dépôt à terme pour cette fin. (Voir note 12).

Placements à court terme

Les dépôts à terme comprennent trois certificats de placement garanti (GIC) venant à échéance en juillet 2026 et au 30 juin 2027 portant intérêt aux taux annuels suivants :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Dépôt à terme - portant intérêt à 3 %	-	\$ 200,000
Dépôt à terme - portant intérêt à 4.6 %	-	200,000
Dépôt à terme - portant intérêt à 4.2% *	30,272	-
Dépôt à terme - portant intérêt à 3.05 %	200,000	-
Dépôt à terme - portant intérêt à 2.15%	<u>200,000</u>	<u>-</u>
	<u>430,272</u>	<u>\$ 400,000</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u> <u>Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2026</u>	<u>2025</u>
Matériel informatique	\$ 19,513	\$ 19,513	\$ -	\$ -
Matériel et équipement	110,029	41,079	68,950	3,046
Améliorations locatives	<u>61,179</u>	<u>37,154</u>	<u>24,025</u>	<u>889</u>
	<u>\$ 190,721</u>	<u>\$ 97,746</u>	<u>\$ 92,975</u>	<u>\$ 3,935</u>

8. MARGE DE CRÉDIT

L'Association dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 \$, garantie par une charge en vertu de la Loi sur les sûretés mobilières donnant au prêteur, une sûreté réelle sur les biens actuels et futurs de l'Association et en vertu d'une charge sur le portefeuille d'investissements de la Fondation de l'ACFA d'une valeur comptable de 14 219 650 \$ en date du 31 décembre 2025. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la Banque Scotia qui est fixé à 4,45 % au 30 juin 2026.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

9. CARTE DE CRÉDIT

L'Association dispose d'une carte de crédit autorisée d'un maximum de 15 000 \$. La carte de crédit porte intérêt à 16,99 % sur les soldes impayés. Les intérêts sont payables mensuellement.

10. APPORTS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Patrimoine canadien	\$ 135,284	\$ 662,980	\$ 789,991	\$ 8,273
Programme de contestation judiciaire	101,756	-	-	101,756
Alberta Education	26,500	(5,369)	21,131	-
Revenus perçus d'avance	1,500	37,500	34,400	4,600
Société santé en français	7,115	92,948	100,063	-
Arts & Culture - CIP	27,053	75,000	52,653	49,400
Alberta Jobs, Economy, Trades & Immigration	-	4,860	-	4,860
Parallele (EDSC)	30,000	59,000	89,000	-
Fondation franco-albertaine	20,000	-	20,000	-
IRCC - CFA (CANAF)	7,500	-	7,500	-
	<u>\$ 356,708</u>	<u>\$ 926,919</u>	<u>\$ 1,114,738</u>	<u>\$ 168,888</u>

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent la portion non amortie des apports reçus pour l'achat des immobilisations corporelles. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Solde au début	\$ 1,440	\$ 2,400
Montant amorti aux résultats	<u>(960)</u>	<u>(960)</u>
Solde à la fin	<u>\$ 480</u>	<u>\$ 1,440</u>

12. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTION INTERNE

La balance de l'actif net affecté au 30 juin 2026 est de 378 390 \$, répartis comme suit: 269 685 \$ pour le fonds juridique, 83 205 \$ pour le centenaire, et 25 500 \$ pour le système de la CAFT de Servus Credit Union. L'Association a grevé ses dépôts à terme pour les fins de cette dernière affectation.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

13. ACTIF NET NON-GREVÉ D'AFFECTATION INTERNE

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACFA	\$ 640,807	\$ 478,914
Le Franco	<u>55,514</u>	<u>102,330</u>
	<u>\$ 696,321</u>	<u>\$ 581,244</u>

14. SUBVENTIONS FÉDÉRALES

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Patrimoine canadien		
Programmation de base	\$ 770,500	\$ 804,500
Mosaïque (Centenaire)	59,727	-
Sommet Postsecondaire	-	75,000
Modernisation de la structure de l'ACFA	-	2,500
S'appuyer sur des données probantes	-	33,000
Société santé en français	100,064	94,784
FJCF	21,211	1,500
JCT & Emploi été Canada	19,199	20,106
Fonds développement économique des Prairies	5,000	64,375
Programme de contestation judiciaire	<u>-</u>	<u>20,848</u>
	<u>\$ 975,701</u>	<u>\$ 1,116,613</u>

15. SUBVENTIONS PROVINCIALES

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Alberta Health	\$ 137,537	\$ 158,088
Arts & Culture - CIP	52,653	47,947
Alberta Immigration & Multiculturalisms	44,781	-
Alberta Education - Projet ACCENT	21,131	81,024
SQRC - Gouvernement du Québec	<u>1,500</u>	<u>8,680</u>
	<u>\$ 257,602</u>	<u>\$ 295,739</u>

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

16. ORGANISME CONTRÔLÉ

L'Association a créé la Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta dans le but d'administrer et de placer les fonds transférés à la Fondation afin de recevoir des apports de cette dernière en fonction d'un engagement établi par le conseil d'administration de la Fondation. Les anciens présidents et la présidence actuel de l'Association forment le Conseil d'administration de la Fondation. De plus, la Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta garantit la marge de crédit de l'Association.

Les états financiers de la Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta au 31 décembre 2026 se résument comme suit :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Actif	\$ <u>14,219,650</u>	\$ <u>13,584,592</u>
Passif	20,087	85,183
Actif net	<u>14,199,563</u>	<u>13,499,409</u>
	<u>\$ 14,219,650</u>	<u>\$ 13,584,592</u>
ÉTAT DES RÉSULTATS		
Produits	802,087	1,878,071
Charges	100,157	90,466
AUTRES POSTES		
Variation de juste valeur	637,594	31,559
Contributions à l'ACFA	<u>(639,370)</u>	<u>(593,500)</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>\$ 700,154</u>	<u>\$ 1,225,664</u>
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	\$ (101,437)	\$ (456,562)
Activités d'investissement	<u>302,807</u>	<u>376,019</u>
Augmentation (décroissance) de la trésorerie	<u>\$ 201,370</u>	<u>\$ (80,543)</u>

Les principales méthodes comptables de la Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta ne diffèrent pas significativement de celles adoptées par l'Association outre la comptabilisation des investissements : La Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta utilise la comptabilité à la juste valeur pour ses investissements tandis que l'Association a adopté la méthode du coût après amortissement pour la comptabilisation de ses investissements et la valeur de consolidation pour son investissement dans sa filiale à but lucratif détenue à 100 %.

Transactions entre entités apparentées

Pendant l'exercice financier se terminant le 30 juin 2026, l'Association a reçu 665 060 \$ (2025 - 613 680 \$) en apports de la Fondation de l'ACFA. La Fondation s'est engagée à effectuer des virements annuels à l'Association canadienne-française de l'Alberta équivalents à 5,00% de la valeur marchande de son actif net. Cette opération a été mesurée selon la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie établie par les apparentés.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

17. FILIALE À BUT LUCRATIF DÉTENUE À 100 %

L'Association est l'unique actionnaire du Journal Franco-Albertain Ltée, alors l'Association exerce un contrôle sur le Journal Franco-Albertain Ltée. Les états financiers du Journal Franco-Albertain Ltée au 30 juin 2026 se résument comme suit :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
<u>BILAN</u>		
Actif	\$ <u>160,749</u>	\$ <u>203,071</u>
Passif	105,135	100,641
Capitaux propres	<u>55,614</u>	<u>102,430</u>
	\$ <u>160,749</u>	\$ <u>203,071</u>
<u>ÉTAT DES RÉSULTATS</u>		
<u>PRODUITS</u>		
Produits	\$ 133,116	\$ 179,513
Subventions	<u>86,154</u>	<u>119,232</u>
	<u>219,270</u>	<u>298,745</u>
<u>CHARGES</u>		
Salaires et charges sociales	184,489	131,717
Sous-traitance	51,817	46,996
Fournitures et frais de bureau	14,621	6,576
Honoraires professionnels	7,891	7,391
Déplacements	3,744	1,921
Assurances	2,934	2,903
Intérêts et frais bancaires	1,259	596
Promotion et publicité	468	828
Loyer	-	2,400
Charge d'amortissement - incorporels	-	32,344
Créances irrécouvrables	-	4,895
Impression du journal	-	2,700
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>509</u>
	<u>267,223</u>	<u>241,776</u>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS ET AUTRES	(47,953)	56,969
<u>IMPÔTS ET AUTRES</u>		
Impôts exigibles	(1,367)	1,222
Impôts futurs	230	1,682
Gain sur cession d'apports reportés	(60,751)	-
Perte sur cession d'actifs incorporelles	<u>60,751</u>	<u>-</u>
	<u>(1,137)</u>	<u>2,904</u>
Bénéfice net	\$ <u>(46,816)</u>	\$ <u>54,065</u>

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

FILIALE À BUT LUCRATIF DÉTENUE À 100 % (suite)

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités d'exploitation	\$ 738	\$ (13,994)
Activités de financement	-	-
Activités d'investissement	<u>-</u>	<u>-</u>
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie	<u>\$ 738</u>	<u>\$ (13,994)</u>

Les états financiers du Journal Franco-Albertain Ltée ont été préparés conformément aux normes canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Transactions entre entités apparentés

Au cours de l'exercice, l'Association a conclu les transactions suivantes avec le Journal Franco-Albertain Ltée. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle correspond à la contrepartie établie par les apparentés.

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ÉTAT DES RÉSULTATS		
<u>Produits</u>		
Ventes	\$ <u>1,174</u>	\$ <u>768</u>
<u>Charges:</u>		
Promotion et publicité	\$ 11,970	\$ 10,000
Projet Jeunesse	\$ 1,858	\$ 1,751
Adhésions	<u>\$ -</u>	<u>\$ 524</u>

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

18. ENGAGEMENTS

L'Association s'est engagée en vertu d'un bail pour la location et l'exploitation d'un photocopieur qui vient à échéance le 31 octobre 2029. Conformément au terme de ce contrat, les versements minimums jusqu'à l'échéance se chiffrent à 21,290 \$ et se répartissent comme suit :

2027	\$ 6,387
2028	6,387
2029	6,387
2030	<u>2,129</u>
	<u>\$ 21,290</u>

De plus, l'Association s'est engagée en vertu d'un bail pour la location d'espaces de bureau venant à échéance le 30 juin 2030. Le montant des loyers minimums jusqu'à l'échéance se chiffre à 339, 836 \$ et se répartit comme suit :

2027	84,959
2028	84,959
2029	84,959
2030	<u>84,959</u>
	<u>\$ 339,836</u>

19 RÉGIME DE RETRAITE

La quasi-totalité des employés de l'Association sont membres du régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) (le « régime »), qui est un régime de retraite multi-employeurs à prestations définies offert à tous les employés admissibles des membres du CAAT. L'Association verse des cotisations au régime égales à celles des employés. Les gouverneurs du régime établissent les taux de cotisation pour assurer la viabilité à long terme du régime.

Tout excédent ou déficit de pension est une responsabilité commune des membres et des employeurs et peut affecter les taux de cotisation futurs. L'Association ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime, car les informations disponibles sont insuffisantes pour déterminer la quote-part de l'Association dans les actifs et les passifs du régime sous-jacent. La dernière évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des retraites au 1er janvier 2026 indiquait un excédent actuariel de 6,749 millions de dollars (6,141 millions de dollars en 2025).

Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par l'Association sont de 30 155\$ (2025 - 4 271 \$). Ces montants sont inclus dans les dépenses.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2026

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. Les risques potentiels sont détaillés ci-après.

Risque de crédit :

L'Association est exposée à un risque de crédit sur ses comptes clients, les subventions à recevoir, l'avance à la filiale et l'effet à recevoir de sa filiale.

Risque de taux d'intérêt :

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Association est exposée à ce type de risque sur son dépôt à terme.

Risque de liquidité :

L'Association est exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

21. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.